

## Charte de production (publication) scientifique du programme RIPSEC

### 1. BACKGROUND :

Les publications scientifiques participent au rayonnement de la recherche produite au sein des universités. Pour une visibilité optimale des établissements partenaires de RIPSEC, il est essentiel que la signature des publications soit construite selon des règles définies. Il existe à nos jours une hétérogénéité dans la construction de la signature des publications. La qualité de la signature est préconisée par les agences d'évaluation scientifique. L'implication des publications dans l'évaluation et la promotion des chercheurs peut générer des conflits et entraver le fonctionnement d'un projet de recherche. Il est donc nécessaire de développer et d'adopter au préalable des normes applicables à tous les chercheurs.

Ces normes sont d'autant indispensables que la production scientifique en dépend. Ceci constitue un gage incontournable de prévention d'éventuels conflits.

La signature d'un article scientifique est une reconnaissance de la paternité intellectuelle des résultats publiés et suppose une contribution significative à la conception ou à la réalisation des travaux présentés.

Les règles de qualité d'auteur (ou *authorship*) ont été explicitées par l'International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE, <http://www.icmje.org/>) et par le Committee on Publication Ethics (COPE, <http://publicationethics.org/>). Elles sont issues de la pratique de publication scientifique et concernent notamment les publications soumises à l'évaluation par les pairs ou à un comité de lecture : article scientifique et tout contenu associé, tout ou partie d'un ouvrage scientifique, communication ou poster pour un congrès, ensemble de données...

### 2. CONTENU

#### Article 1 : Principes d'*authorship*

Pour être reconnu comme auteur d'une publication, vous devez remplir les quatre conditions suivantes :

- avoir contribué de façon substantielle à la conception ou à la mise au point des travaux de recherche, ou à l'obtention des données, à leur analyse ou à leur interprétation ; ET
- avoir rédigé le texte ou avoir contribué à la critique du contenu intellectuel de façon substantielle ; ET
- avoir approuvé la version à publier ; ET
- répondre de l'exactitude et de l'intégrité du travail mené.

Renforcement Institutionnel pour des Politiques de Santé  
basées sur l'Évidence en République Démocratique du Congo

### **Article 3 . Contribution intellectuelle significative**

Une personne a apporté une contribution intellectuelle significative lorsqu'il a généré une idée originale ; participé au traitement d'une idée en cours de création ou participé à son expression ou à sa matérialisation.

### **Article 4 : Principes d'authorship**

Ne peut pas prétendre à la qualité d'auteur celui qui a seulement contribué à la recherche de financement, ou à la collecte de données, ou à la supervision du projet de recherche, car ces activités ne constituent pas à elles seules une création de contenu. Il en va de même pour les membres des organismes de financement du projet. En revanche, ces contributions peuvent être décrites dans la rubrique « remerciements » de la publication. Dans ce cas précis, tous travaux financés par RIPSEC et soumis pour publication, doivent se conformer impérativement à ce critère et signifier que les fonds reçus proviennent de l'union européenne RIPSEC.

### **Article 5 : Identification des auteurs**

Dès le début d'un projet de publication ou le premier draft, il est nécessaire d'identifier les auteurs ou « coauteurs ». Les personnes ayant été payées pour la récolte des données (enquêteurs) figureront dans les remerciements. Les investigateurs du projet de recherche devront s'assurer dès la genèse du projet de recherche des potentiels auteurs et coauteurs des articles à venir.

Ceci permettra de prévenir en amont les éventuels conflits ou frustrations. Les administratifs, nécessaires dans la réalisation et l'implémentation des projets de recherche, ne seront pas repris parmi les auteurs.

### **Article 4 : Décision relative à la publication**

Lors de la réunion de lancement d'un article ou autre production scientifique, définissez précisément le rôle et les responsabilités de chacun dans le projet de publication, ainsi que les activités et les échéances. Relevez par écrit toutes les décisions prises lors des réunions et diffusez-les sous la forme d'un accord de collaboration scientifique. Rapportez par écrit tout changement et communiquez-le à chaque personne concernée.

### **Article 5 : Liste des auteurs**

En effet, la liste des auteurs peut évoluer. L'appui d'autres chercheurs et/ou experts que ceux prévus initialement, est à encourager car il permet de créer de réseau des recherches sur des thématiques communes. Il est nécessaire de juger correctement la contribution d'un expert extérieur. Si la

Renforcement Institutionnel pour des Politiques de Santé  
basées sur l'Évidence en République Démocratique du Congo

contribution est jugée majeure, cela peut justifier l'alignement d'un expert et/ou chercheur comme auteur, dans le cas contraire il sera repris dans la section des remerciements. Cependant, un auteur, jugeant sa contribution peu substantielle, peut décider de se retirer d'une publication. Le retrait personnel d'un auteur ne devrait pas être considéré comme une faiblesse mais plutôt comme un gage de l'honnêteté scientifique d'un auteur.

### **Article 6 : Préalables avant la soumission**

La soumission d'un article à une revue, à un éditeur d'ouvrage ou au comité de lecture d'un congrès par exemple, doit être précédée d'une validation préalable des coauteurs. Le délai raisonnable de validation est fixé par le premier et/ou le dernier auteur. Un délai d'une semaine est nécessaire pour permettre la validation finale d'un *draft* de l'article. L'auteur qui n'approuvera pas la version finale d'un manuscrit sera automatiquement éjecté de l'article.

### **Article 7 : Insertion d'un auteur**

Au cours de la révision du manuscrit par les reviewers, il est possible d'insérer ou de retirer un ou plusieurs auteurs à condition que cela respecte les prescrits de l'article 5 et ce changement devra être motivé par une correspondance écrite par le *corresponding author*.

### **Article 8 : Désignation du dernier auteur**

Le dernier est le garant du contenu du manuscrit (celui qui initie la rédaction de l'article en concertation avec le comité scientifique RIPSEC d'une manière très flexible); il dirige la rédaction de l'article et décide sur la revue à publier. Le dernier auteur suivra avec le premier auteur le cheminement du manuscrit, ils interagiront avec l'éditeur et les coauteurs. Ils se chargeront de la soumission, au cas échéant, ils dresseront un budget pour le paiement de la revue. Le dernier pourra solliciter si nécessaire l'implication d'un autre expert dans le domaine. Le premier auteur, supervisé par le dernier auteur inclura toutes les contributions des coauteurs et s'assurera de la pertinence de chaque commentaire.

### **Article 9 : Ordre des auteurs dans un manuscrit produit par RIPSEC**

L'ordre d'apparition des auteurs est dépendant de leurs contributions. Le premier auteur du manuscrit est le géniteur du protocole de recherche et le rédacteur du premier *draft*. Il est compté par les investigateurs du protocole de recherche sinon l'investigateur principal du travail qui a amené au projet de publication. Le dernier auteur sera choisi par les superviseurs du protocole de recherche pour lequel les résultats ont

Renforcement Institutionnel pour des Politiques de Santé  
basées sur l'Évidence en République Démocratique du Congo

été publiés. Cependant, pour un même manuscrit, il peut y avoir deux premiers auteurs. Cela doit être signalé et les deux auteurs bénéficient de même droit par rapport à l'article. Il est possible aussi d'avoir trois ou quatre premiers auteurs.

*Le comité de sélection jouera le rôle d'arbitrage dans cet arrangement des auteurs au vue de la contribution de chaque auteur. De toutes les façons l'esprit d'équipe devra être gardé pour favoriser l'alternance et la participation substantielle des auteurs.*

### **Article 10 : Remerciements**

Pensez à remercier les contributeurs, qui ne remplissent pas les conditions pour être auteurs. Il s'agit notamment des enquêteurs, des facilitateurs, traducteurs, techniciens de laboratoire, etc... Les personnes remerciées devraient être informée au préalable et donner leur accord verbal et/ou écrit. Il faut se conformer aux exigences de revue car certains éditeurs requièrent un document dûment signé par la personne remerciée. *RIPSEC et l'Union européenne seront explicitement remerciés dans tous les manuscrits rédigés pendant la durée du projet.*

### **Article 11 : Affiliation des auteurs.**

L'affiliation, c'est-à-dire l'adresse simplifiée de l'auteur, permet d'identifier sans équivoque les publications de l'auteur et de l'organisme de recherche auquel il appartient. Elle permet aussi de sélectionner les publications et de les lister. Ces listes peuvent être utilisées pour évaluer les travaux de l'auteur, pour classer et évaluer son institution. En effet, une signature normalisée permet une meilleure exploitation des bases de données (Web of Science, Scopus...) et renforce ainsi les indicateurs bibliométriques utilisés pour les classements internationaux.

*Dans le cas RIPSEC, chaque auteur devra mentionner son affiliation en faisant ressortir son lien avec RIPSEC.*

À titre d'exemple :

Dieudonné Punga1, Kaya Charles 2, Lutumba3, 4

1. Université de Kinshasa, Ecole de santé Publique, RIPSEC, Kinshasa, RDC
2. Université de Lubumbashi, Ecole de santé publique, RIPSEC, Lubumbashi, RDC
3. Université de Kinshasa, Département de Parasitologie, RIPSEC, Kinshasa, RDC
4. Institut Nationale de Recherche Biomédical (INRB), Département d'Epidémiologie, Kinshasa, RIPSEC, RDC

## References

1. ICMJE [International Committee of Medical Journal Editors]. 2014. Recommendations for the Conduct, Reporting, Editing and Publication of Scholarly Work in Medical Journals.  
<http://www.icmje.org/recommendations/>
2. Primack R. B., Cigliano J.A., Parsons E.C.M. 2014. Editorial: Coauthors gone bad; how to avoid publishing conflict and a proposed agreement for co-author teams. *Biological Conservation*, Volume 176, p. 277-280.  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.biocon.2014.06.003>
3. Wager E & Kleinert S. 2011. Responsible research publication: international standards for authors. A position statement developed at the 2nd World Conference on Research Integrity, Singapore, July 22-24, 2010. Chapter 50. In: Mayer T & Steneck N (Eds). *Promoting Research Integrity in a Global Environment*. Imperial College Press / World Scientific Publishing, Singapore (pp 309-316). (ISBN 978-981-4340-97-7).  
[http://publicationethics.org/files/International%20standards\\_authors\\_for%20website\\_11\\_Nov\\_2011.pdf](http://publicationethics.org/files/International%20standards_authors_for%20website_11_Nov_2011.pdf)
4. NIH [National Institute of Health] Office of the Ombudsman. 2011. Sample Partnering Agreement Template. <http://ombudsman.nih.gov/partnerAgree.html>
5. NIH [National Institute of Health] Office of the Ombudsman. 2011. Tools for handling conflict.  
<http://ombudsman.nih.gov/tools.html>
6. Academic authorship [Article de Wikipedia qui cite différentes conventions]. 2009.  
[http://en.wikipedia.org/wiki/Academic\\_authorship](http://en.wikipedia.org/wiki/Academic_authorship)
7. Tim Albert, Elizabeth Wager. 2004. How to handle authorship disputes: a guide for new researchers. In: *The COPE Report 2003*. Committee on Publication Ethics, p. 32-34.  
<http://publicationethics.org/files/u2/2003pdf12.pdf>

Pour le comité scientifique